5e Année. — N° 19. 5 Octobre 1899.

LE

PROGRÈS SPIRITE

ORGANE DE PROPAGANDE DE LA DOCTRINE SPIRITE

FONDÉE PAR ALLAN KARDEC

RÉDACTEUR EN CHEF : A. LAURENT DE FAGET | SECRÉTAIRE : GABRIEL DOLBAU

Le Journal paraît du 5 au 10 et du 20 au 25 de chaque mois

Les bureaux du « Progrès Spirite » sont ouverts tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés. Notre Rédacteur en chef y reçoit, les lundi, mercredi et vendredi, de 3 à 6 heures.

Pour éviter tout retard dans la correspondance, les lettres non personnelles doivent être adressées : à l'Administration du *Progrès Spirite,* 1, rue Oberkampf, à Paris.

JUSTICE DIVINE ET JUSTICE HUMAINE

Ainsi que nous l'avons dit souvent, le spiritisme ne réside pas exclusivement dans les phénomènes qui sont à sa base et sur lesquels il s'appuie pour établir la réalité des rapports entre les Esprits désincarnés et nous.

La philosophie enseignée par Allan Kardec dans les cinq ouvrages fondamentaux du spiritisme, résumant les enseignements du passé et les complétant, est venue à son heure marquer une profonde trace morale dans le cœur de l'humanité. Elle est venue nous consoler de nos maux passagers en nous montrant notre avenir éternel, le but que nous devons atteindre par l'accomplissement de tous les devoirs, c'est-à-dire la perfection de notre âme en pleine communion avec Dieu.

Le vrai spirite est donc celui qui non seulement croit aux manifestations des Esprits, mais encore tâche de conformer tous ses actes aux lois de la sagesse divine.

*
* *

Ceci dit, que penser de ceux de nos frères qui, dans les arrêts de la justice humaine, variable, incomplète, souvent erronée et, parfois, si cruellement injuste, n'admirent que les décisions extrêmes, les châtiments barbares indignes d'une civilisation avancée? Que dire de ceux qui, entre deux arrêts se contredisant — l'un de justice pondérée, l'autre de servilité et de haine, — préfèrent celui qui frappe durement la victime (même lorsqu'elle est supposée innocente), pour obéir aux préjugés d'une caste? Que dire de ceux qui, ayant au cœur l'amour de la Force plus que celui du Droit, réservent leur mépris à l'arrêt de haute justice, rendu en connaissance de cause et en pleine indépendance, par des juges soucieux de la vérité et de la loi?

Ceux de nos frères qui se laissent aller à ces pensées d'un autre âge, subissent à leur insu — c'est notre conviction — des influences ataviques de race, de caste, de religion ou de politique. Comme la plupart des hommes, ils n'ont point encore su conquérir la complète liberté de leur âme. Leur libre arbitre n'est encore que partiellement éclos. Cependant, faut-il un bien grand effort de la pensée pour s'élever au-dessus des préoccupations de parti, des intérêts personnels mesquins, et planer, dans la sérénité de la conscience, bien plus haut que les passions d'une Eglise ou d'une coterie politique?...

Ces spirites — nous ne les croyons pas nombreux — qui se passionnent pour la justice étroite et barbare, au point d'en perdre les claires notions du devoir enseignées par le spiritisme, ne s'aperçoivent même pas de leur exaltation. Ils traitent volontiers de fous ou de coupables ceux dont les raisonnements logiques et la bonté naturelle ne s'accommodent point de violences injustifiées. Ils ont sans cesse à la bouche les mots de charité, de pardon des offenses, de solidarité, de fraternité, et leur cœur reste ouvert à la haine, sourd à la

pitié. Ils acclament la force primant le droit. Ils croient défendre la justice.

La vraie justice! Elle tient compte de tout ce qui est à la décharge d'un accusé et n'accepte, dans les charges qui pèsent sur lui, que celles dont on peut établir solidement la réalité. Elle ne condamne jamais sans preuves suffisantes. Quand elle agit autrement, elle peut représenter l'intérêt d'une caste, un esprit de corps, une malfaisance sociale : elle n'a nullement le droit de prétendre à ce beau nom de justice qui est le dernier sceau de l'élévation humaine assez avancée pour comprendre et tâcher d'imiter Dieu!

*
* *

En attendant la réalisation d'un idéal de justice vraiment digne de notre époque, réunissant les hommes dans le culte de la vérité et du devoir, nous devons éloigner à jamais de nos âmes la haine, la haine aveugle, stupide, contre ceux qui se font des jugements des hommes une autre opinion que la nôtre. Qu'importe la nationalité, la race ou la religion de ceux dont la pensée diffère de notre pensée! Pourquoi voir en eux des ennemis irréconciliables? Ne pourrait-on se tendre la main en dépit de divisions momentanées?... Non, il semble qu'une opinion différente creuse un fossé infranchissable entre les hommes : le plus orgueilleux est celui qui pardonne le moins. N'est-ce pas le plus sot aussi? Le plus grave défaut des hommes n'est-il pas de se croire infaillibles et de jeter un regard ironique ou méprisant sur ceux qui pensent autrement qu'eux-mêmes? Le spiritisme devrait nous garantir de ce défaut-là. Malheureusement, chacun de nous s'érige volontiers en pape, et gare à celui qui se permet de penser par lui-même, au lieu de se soumettre à notre propre jugement!

L'âme du bon spirite doit cependant embrasser dans un même rayonnement d'amour toutes les âmes, quelles qu'elles soient. Nous devons vouloir la justice pour tous et souhaiter le relèvement du coupable bien plus que la rigueur de sa condamnation. Et si un homme, juif ou chrétien, mahométan ou libre penseur — par suite d'une condamnation hâtive et inconsidérée — a bu jusqu'à la lie la coupe d'amertume; si, le corps usé, la tête blanchie et dénudée, il est le vivant symbole de la douleur physique et morale, admettrons-nous que l'œuvre d'une impitoyable et fausse justice pourra s'accomplir encore, s'accomplir toujours, achevant de coucher dans la tombe cet homme prématurément vieilli et dont l'âme, mûrie par la souffrance, semble prête à s'élancer hors de sa prison corporelle?

Pour être juste, il faut d'abord être bon. La justice sans la bonté est la marque de natures viriles, mais inférieures. La bonté est plus nécessaire encore si l'on a des doutes sur la culpabilité d'un accusé. Songez à l'avenir! Si l'innocence de cet homme éclatait soudain, confondant ses juges, couvrant de honte ses persécuteurs! Déjà, le monde étonné s'est aperçu qu'une condamnation récente n'a été nullement basée sur une preuve de culpabilité certaine. Oh! les lendemains de victoire de la force! Comme ils se changent souvent en afflictions et en remords!

Nous devons combattre le mal qui est dans l'homme plutôt que l'homme lui-même. Certes! ne tolérons aucun acte qui puisse compromettre l'équilibre social, la sécurité du pays, la paix du monde! Mais, avant de condamner, jugeons sainement, et pour cela — oh! pauvres juges faillibles que nous sommes! — élevons nos âmes vers la source suprême du Bien, vers cette souveraine Justice qui ne se trompe point, qui ne faillit jamais et qui tient compte de tous les efforts de l'homme imparfait pour s'élever à une plus haute conception du devoir.

Les voies de Dieu sont impénétrables, dit-on. Nous croyons qu'elles sont seulement voilées par notre ignorance, notre égoïsme et notre orgueil.

« L'homme, dont les facultés sont limitées, dit Allan Kardec dans la *Genèse* (page 68), ne peut pénétrer ni embrasser l'ensemble des vues du Créateur; il juge les choses au point de vue de sa personnalité, des intérêts factices et de convention qu'il s'est créés, et qui ne sont pas dans l'ordre de la nature. »

Profonde parole, que nous ne saurions trop méditer.

Qui pourrait, en effet, embrasser l'ensemble des vues du Créateur? Insensé qui l'oserait prétendre! Mais ne pouvons-nous commencer à comprendre quels sont les desseins de Dieu sur nous? Notre intuition ne nous dit-elle pas que Dieu exige de la créature humaine plus de justice et de bonté? Conformons donc autant que possible notre justice passagère révocable à cette justice infaillible et éternelle qui règne au-dessus de nous et qui devrait vivre davantage en nous. Soyons cléments. Soyons vraiment justes. N'élevons plus de ces fragiles monuments de justice partiale que le souffle de la destinée renverse et balaye parce que, en les créant, l'homme s'est opposé à Dieu.

Enfin, préparons l'harmonie sociale tant rêvée ! Elle ne commencera à naître que quand nous serons tous bons et sincères, quand nous saurons édifier en nous son vrai temple à la Justice, en éliminant de nos cœurs tous les germes d'égoïsme et d'orgueil, tous les ferments de haine. Quant à la patrie, voyons-la moins dans un territoire plus ou moins contesté, dans la force brutale d'une armée, que dans la concorde entre tous les bons citoyens, dans le génie particulier de la race, dans la culture intellectuelle et morale des enfants d'un même pays, dans l'application constante des principes de solidarité, d'équité, de véritable honneur, qui conduisent un peuple digne de ce nom à ses impérissables et toujours plus nobles destinées.

A. Laurent de Faget.

PREUVES INDISCUTABLES
DE L'IDENTITÉ DE TROIS ESPRITS
(*Suite*) (1)

Troisième fait. — Le colonel Devoluet, ancien élève de l'Ecole polytechnique, était un spirite convaincu, que tout le Paris spirite a connu. C'est grâce à lui qu'il m'a été donné d'entrer dans les groupes où je devais voir les plus beaux phénomènes. Du jour où je l'ai connu, il a bien voulu m'honorer de son amitié et me la conserver jusqu'à son dernier moment.

Quelques jours après sa mort, j'assistais à une séance d'incarnation chez M. Mory, et je pensais naturellement à lui. Le médium s'étant endormi, son Esprit familier s'empara de ses organes et, s'adressant à moi, me dit : « Docteur, le colonel Devoluet est là ; il me montre un objet qu'il tient entre ses doigts, mais je ne puis le distinguer, je ne sais ce que c'est. » Aussitôt, sans répondre un mot, je voulus fortement que la main et l'objet fussent éclairés. Il s'était à peine écoulé dix secondes que l'Esprit incarné me dit : « Docteur, tu lances des flots de lumière sur la main du colonel, je vois maintenant l'objet, c'est sa bague de mariage. » Je ne compris pas dans ce moment ce que signifiait la présentation de cette bague faite par l'Esprit du colonel et de façon qu'elle ne fût pas d'abord visible pour l'Esprit familier incarné dans le médium, sinon que l'occasion m'avait été fournie de faire la preuve de la transmission de la pensée et de la possibilité pour un vivant de créer de la lumière astrale, au point d'éclairer et de rendre ainsi visible pour un Esprit un objet qu'il voyait d'abord dans l'obscurité et dont il ne savait pas le nom.

Néanmoins j'avais été intrigué par ce fait, et étant allé le lendemain rendre visite à une nièce du colonel, femme d'une quarantaine d'années, fort intelligente et incapable d'un mensonge, je lui fis part de ce qui m'était arrivé. — « C'est bien curieux, me dit-elle, ce que vous me dites là. Figurez-vous que *mon oncle a été mis au cercueil avec son anneau de mariage au doigt.* C'est donc cela qu'il a voulu faire comprendre. »

Je ne pouvais être d'un autre avis et quiconque lira ce récit pensera de même.

Commentons maintenant le fait.

La famille du colonel Devoluet avait fait mettre le mort au cercueil avec l'anneau dont il s'agit, passé au doigt qui le portait de son vivant, et personne ne m'en avait rien dit. Je n'avais jamais entendu dire que la chose dût se faire et, par conséquent, je ne pouvais pas la soupçonner, ni y penser. Donc, ni mon conscient, ni mon inconscient n'ont pu transmettre la pensée de ce fait à l'Esprit du médium ou à un Esprit désincarné. Les autres personnes présentes qui étaient, ainsi que le médium, sans rapports avec le colonel et sa famille, n'ont pu la transmettre non plus, car on ne peut transmettre une pensée qu'on n'a pas.

La transmission n'a pu se faire non plus par un membre de la famille Devoluet, car aucune de ces personnes de la famille ne connaissait le médium et ne pensait à lui ; on ne peut pas admettre *à fortiori* qu'elle aurait pu avoir lieu sans leur volonté et par simple rayonnement, car si cela était, aucune pensée ne pourrait rester secrète, tous les hommes liraient dans la pensée des autres et laisseraient lire dans la leur, ce que nous savons impossible.

Le renseignement donné par le médium en état de trance, ou par l'intelligence qui se servait de ses organes, ne pouvait donc lui venir que de l'Esprit du colonel Devoluet, se présentant à moi pour me donner à la fois une nouvelle preuve de la survivance avec celle de son *identité* et de la puissance créatrice de la volonté dans le plan astral.

Conclusion : *Les trois Esprits Be...n, Honoré Chavée, Devoluet, nous ayant prouvé d'une manière indiscutable leur identité, nous affirmons que les preuves de l'identité des Esprits peuvent être obtenues, et que nul expérimentateur n'est en droit de prétendre le contraire parce qu'il n'a pu en observer lui-même.*

Dr Chazarain.

(1) Voir notre numéro du 20 septembre.

MESSAGE SPIRITE

Le 25 août dernier, pendant qu'on fêtait la Saint-Louis, notre conversation se porta naturellement sur cet anniversaire, et notre pensée s'attacha à l'Esprit de Louis IX de France, qui fut l'un des principaux guides inspirateurs d'Allan Kardec, ainsi que le président spirituel du groupe si sérieux et si important que le Maître avait fondé autour de lui. Cet anniversaire de la désincarnation de saint Louis fut aussi celui de l'incarnation de cette âme d'élite (quoique hélas! souvent incomprise) qui fut Louis II de Bavière, ce souverain qui cultiva si noblement les arts et les sciences, dont la vie fut un modèle de pureté et dont la fin tragique, mystérieuse, émotionna le monde entier.

Ne pouvant oublier le cher souvenir de plusieurs messages reçus par elle de Louis II, il y a une douzaine d'années, notre sœur « Espérance » nous proposa de nous montrer un de ces messages, qui semble avoir quelque rapport avec certaines prophéties répandues depuis peu. Nous avons cru devoir mettre cette communication sous les yeux de nos lecteurs, en lui conservant son caractère, son tour particulier, et jusqu'à la simplicité de certaines formes littéraires, afin de laisser absolument intacte la personnalité de l'Esprit. (Il est à remarquer que le style de cette dictée d'outre-tombe diffère de celui qui est propre au médium.)

(N. D. L. R.)

Y a-t-il une fleur plus acceptable que celle de la prière pour les souffrants? Mon but est de rapprocher tous ceux qui ont jadis fait le mal contre moi, soit incarnés, soit désincarnés, afin que je puisse leur en faire la lecture pour leur bonheur.

Ne pouvant faire cette lecture que par l'intermédiaire d'un instrument matériel, j'ai tenté, pour arriver à mes fins, d'impressionner l'esprit d'un de mes médiums, afin qu'elle puisse transmettre ces impressions mentales sur le papier.

Ce médium fut ma compagne bien-aimée, dans une existence antérieure (1), mais elle m'avait trompé avec son page d'honneur.

Au comble du désespoir, je lui fis subir une mort violente.

Ce crime, je l'ai expié dans ma dernière existence terrestre, en subissant une mort terrible et violente! Quant aux instruments de mon supplice, ils ont inconsciemment servi à réhabiliter mon Esprit — déjà épuré par le repentir de cette faute d'un lointain passé. Alors, non seulement je leur pardonnais ma mort pénible, mais je les bénissais du fond de mon cœur.

Me voyant libre, j'ai voulu, dorénavant, me consacrer à l'œuvre de la régénération de tous ceux qui m'ont fait jadis du mal, — afin qu'ils puissent me rejoindre dans un monde meilleur, où le crime et la calomnie sont inconnus.

Ainsi, pour moi, il est arrivé que ma réparation est accomplie. Ma dernière existence terrestre s'est passée sans tache, car je n'ai jamais fait de tort à personne. Je ne me suis jamais laissé séduire non plus par les tentations de la vie, aussi séduisantes fussent-elles en apparence.

La véritable passion de ma vie était celle de chercher à procurer le bien-être à mes peuples, en leur laissant la conscience libre. Pour ce but, j'ai lutté, pendant toutes les années de mon règne, contre l'envahissement du parti ultramontain, avec ses vieilles superstitions qui ne sont plus admissibles de nos jours.

Afin que mes vœux puissent être réalisés, j'ai poursuivi mes études, avec un enthousiasme sans bornes, sur la doctrine spirite; j'étais convaincu qu'elle était la plus pure, celle qui se rapprochait le plus des enseignements du Christ.

Allan Kardec, le maître, l'apôtre de cette foi, avait achevé de former (formuler) une doctrine complète, d'après l'inspiration de ses Guides. C'étaient ses œuvres qui m'avaient enseigné ma propre foi, et je voulais qu'elles fussent répandues parmi mes peuples. D'autres influences intervinrent pour détourner mes desseins.

Quant à mes ennemis — les leçons qu'ils devront apprendre dans l'adversité ne seront pas perdues, pourvu qu'ils arrivent à comprendre leurs torts envers celui qui ne leur a jamais fait de mal, au contraire, qui n'a voulu que leur bien-être!

Ces ennemis peuvent devenir même les instruments de la réhabilitation de ma mémoire — qu'ils ont ternie par leurs calomnies.

La vérité sur mon histoire sera connue à mesure que les coupables qui m'ont persécuté se repentiront de leurs mauvais actes; car c'est alors qu'ils reconnaîtront leurs torts et qu'ils chercheront la réparation par la confession complète de leurs méfaits, en reconnaissant de vive voix que ma foi inébranlable dans la doctrine spirite avait été le mobile de tous les actes de mon règne et de ma vie.

Que Dieu se hâte de délivrer le monde de toutes les mauvaises traditions qui l'enchaînent aux cultes matériels, si contraires à son bonheur, l'empêchant de recevoir les avantages d'un enseignement qui met sa condition sociale et morale hors des contrariétés de la persécution ou du despotisme.

Sans cette régénération dans ses croyances, le monde ne sera jamais heureux.

(1) Selon un autre message, ce fut dans le VIe siècle, alors qu'il était duc régnant dans le même pays (Dynastie des Agilolfinger).

Que mes peuples se rappellent mes paroles, et qu'ils les tiennent dans leurs cœurs ! Ce serait leur meilleur tribut d'hommages à la mémoire de celui qui fut leur roi, de celui qui a voulu leur enseigner la vérité selon les lumières de sa foi — ce qui est la Foi de la nouvelle Dispensation, divinement annoncée par l'Esprit de Vérité (dont Allan Kardec fut l'Apôtre — le Révélateur), et qui est le Consolateur promis avec tant de clarté par l'envoyé de Dieu, le Christ.

Priez, ô mes peuples ! que les paroles de celui qui fut votre Roi soient exaucées, et qu'ainsi, en embrassant cette Foi, vous soyez délivrés de vos présents fardeaux matériels et moraux ; afin que vous puissiez devenir libres d'agir selon *vos propres et puissants vœux.*

Esprit Louis de Bavière.

(*A suivre.*)

TRAITS REMARQUABLES

de l'instinct des animaux et considérations sur la survie dans le règne animal.

(*Suite*)

Si l'inquisiteur d'Espagne et l'odieux trafiquant des âmes dans l'Amérique peuvent être considérés comme des êtres immortels, dignes d'attendre l'éternelle félicité, je ne vois pas comment l'hyène d'Abyssinie, ou le serpent boa du Kentucky, moins odieux assurément que ces hommes néfastes, ne pourraient aussi avoir un jour leur place dans cette vie éternelle !

C'est l'égoïsme seul qui aveugle l'homme et fausse en lui le sentiment du juste, et le porte à refuser à toutes les créatures inférieures un dédommagement à toutes les misères qu'il leur fait endurer.

Les animaux, ainsi que les hommes, ont leurs destinées, inégales aussi. Quelle différence entre cet animal consumé par la maladie et affaissé sous le joug, et cet autre à la démarche fière, et dans une exubérance de force et de vie ; entre cet oiseau amaigri languissant en captivité dans une cage étroite, et celui qui voltige libre et joyeux dans les airs ; entre le cheval qui chemine péniblement entraînant une lourde charrette, et le fier coursier libre de toutes entraves ! Mais si l'animal n'a rien de plus à attendre que la mort qui le délivre de son existence passagère, le désir ardent qu'il a de vivre, comme les phases douloureuses dont est semée son existence, seraient pour lui sans aucun sens, car aucun être vivant ne désire l'anéantissement de son être, si ce n'est l'homme sceptique ou incrédule, qui porte sur lui une main meurtrière.

Et dans quel but, à quelle fin auraient été créées ces innombrables milliers d'espèces d'animaux, qui non seulement ne sont pas destinés au service de l'homme, mais ne se trouvent jamais en contact avec lui ? Peut-on supposer que le Créateur les ait produits comme autant de sortes de jouets futiles que sa main anéantira quelque temps après, comme fait l'enfant d'un château de cartes qu'il jette de côté après s'en être amusé un instant ?

Un écrivain de nos jours, *Melchior Meyr*, traite cette question de la survie de l'âme des animaux au vrai point de vue de la philosophie naturelle dans les termes suivants (1) :

Les âmes des animaux ne peuvent pas s'anéantir ; elles doivent continuer d'exister, car aucun être ne saurait cesser d'être, ceci est dans la nature des choses. De son côté, l'Etre suprême ne peut vouloir qu'il en soit autrement. L'atome, cet être infiniment petit, ne peut être anéanti ; tout physicien ou chimiste l'affirme fermement. Et cette force qui constitue l'organisme de la plante et de l'animal, comment pourrait-elle aussi ne plus être ? En tout l'atome est nécessaire, mais en tout aussi l'âme des animaux l'est encore davantage...

Considérons maintenant ce que nous enseigne à cet égard le sens du sentiment chez l'enfant. A tous les enfants que rien n'a encore pu corrompre, voyez combien sont chers les animaux qui les entourent ! ce sont pour eux de véritables compagnons de jeu, qu'ils chérissent à l'égal de leurs frères ! Et il serait peut-être bien difficile d'en trouver un seul, parmi ces chérubins, qui n'ait jamais adressé à ses parents cette naïve demande : « *Si son petit chien, son lapin ou son oiseau chéri irait un jour au ciel ?* »

Et combien leur petit cœur doit ressentir de peine à la réponse négative qui leur est faite, que les animaux ne sont pas dignes d'emporter avec eux nos regrets, puisque chez eux, à leur mort, tout est fini ! Mais le bon sens natif de l'enfant ne saurait se contenter d'un tel manque de logique : aussi combien il aura souvent lieu de s'étonner, sur ce point, des sophismes et de cette prétendue sagesse que certains hommes d'intelligence proclament dans leurs enseignements !

Traduit librement de l'allemand, de Gertrüde comtesse Bülow von Dennewitz.

(Psyché.)

(1) *La Survie après la mort* (Die Fortdauer nach dem Tode), Leipzig, 1869.

ECHOS ET NOUVELLES

Un fait de matérialisation.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante, qui nous est adressée par l'honorable M. Pierre Engel, président de l'*Union spirite de Liège*.

Seraing (Belgique),
le 20 septembre 1899.

Cher Monsieur et F. E. C.,

Les temps du scepticisme sont venus pour les masses ; la mauvaise foi joue aussi un grand rôle ; enfin, bien des consciences sont malades. Tous les hommes dévoués sont mis sur la sellette ; on les traite d'hallucinés, d'imposteurs ou d'imbéciles. Le maître Allan Kardec eut à subir ces mauvais traitements, parce qu'il venait, contrairement au courant établi, renouveler une foi vive et ardente, qui, certes ! ferait le bonheur de tous et ferait faire des pas de géant vers l'universelle fraternité. Il est vrai que cela ne fait pas l'affaire des hommes qui vivent de l'ignorance des autres ; il est encore vrai que chacun devrait réformer son for intérieur. Quand on est habitué à substituer le mensonge à la vérité, il faudrait se rétracter, et cela est pénible. On a une situation mondaine en relief, on est entouré d'honneurs : or, descendre du piédestal où l'on s'est élevé et dire : « Je me suis trompé, j'ai été induit en erreur » — un pareil aveu paraîtrait à certains pire que la mort. Dans ces conditions, il ne faut plus s'étonner que certains savants, non seulement ne rétractent pas leurs erreurs, mais nient la vérité mille fois prouvée.

Pour nous, qui désirons apporter notre pierre à l'édifice du spiritisme, nous allons vous citer un fait personnel que nous croyons une preuve irréfutable de la *survie*.

Ce fut en 1884 qu'étant employé avec un ami — quelque peu sceptique en ce qui concerne la manifestation de l'âme après le trépas, — nous convînmes, sous la foi du serment, que, s'il nous était permis de nous manifester après le décès, le premier mort viendrait donner à l'autre une preuve de son existence dans l'au-delà.

En 1885, l'ami malade vint à trépasser. Je l'avais vu le soir même et, après un court entretien et quelques consolations, je l'avais quitté pour rentrer chez moi. Après mon repas, et d'une façon tout à fait anormale, je fus pris d'une extrême lassitude et résolus d'aller me reposer.

J'entre dans ma chambre, ferme la porte, allume une veilleuse et place ma montre à côté. J'étais agité sans en comprendre la raison ; je restai éveillé. J'étais au lit depuis quatre ou cinq minutes, lorsque j'entendis un pas d'homme monter lentement l'escalier. Connaissant la marche des miens, je m'appuyai sur mon coude droit et attendis, sans trop savoir quoi ! La porte s'ouvrit et... que vis-je ? Mon ami, qui vint se placer en face de moi, s'inclinant légèrement et me disant à haute voix : « Eh bien ! je viens m'acquitter de mon devoir, je pars ! ! ! » Il s'inclina de nouveau et me dit : « Au revoir ! » puis, il referma la porte, redescendit l'escalier comme il était monté, à pas lents et cadencés, et je l'entendis mettre les pieds sur les dalles du rez-de-chaussée. Je ne fis qu'un bond du lit à la porte, que je rouvris : plus rien !

J'aurais voulu dire un mot à l'Esprit de mon ami, mais ma gorge était devenue sèche et ma langue clouée. Je fis immédiatement part aux miens de ce qui venait d'arriver. Ils m'affirmèrent qu'ils avaient entendu les pas, mais sans se rendre compte, croyant que c'était moi non encore couché. Je me rendis au domicile du défunt, à dix minutes de distance ; il pouvait être mort cinq à six minutes avant son apparition chez moi. Donc, nous constatons le dédoublement à la mort même et la survie après trépas. J'aime à vous dire que je ne suis pas médium voyant ; j'attribue cette vue matérielle à la condensation du périsprit de mon ami, qui venait à peine de se dégager de son corps et conservait encore assez de matière pour faire vibrer la voix humaine : matérialisation et parole, voilà deux phénomènes distincts.

Cette narration, que nous affirmons sous la foi du serment, pourra faire réfléchir quelques sceptiques.

Veuillez agréer, etc.

Pierre Engel.

Phénomène d'écriture.

Le 11 août dernier, quelques-uns de nos amis, appartenant à un groupe parisien, furent surpris de voir des signes incompréhensibles s'aligner sous la plume d'un médium écrivain mécanique. Ces signes bizarres ne leur paraissant avoir aucune signification, ils ne s'en seraient pas autrement préoccupés si, par l'intermédiaire d'un autre médium, un Esprit n'avait déclaré qu'on était en présence d'une communication écrite en chinois. Les lignes

tracées furent soumises à un traducteur qui confirma le dire de l'Esprit, et voici la traduction de cette dictée du monde invisible :

« Moi, Pira-Tchân, démon de la troisième catégorie en la Cour infernale, je te dis ceci, puisque tu me consultes :

« Vis dans de bonnes conditions afin que la fontaine des grâces célestes puisse te rafraîchir et te permettre, en faisant quelque bien sur la terre, de profiter des gloires d'en haut dont nous sommes privés. L'existence est courte ; je ne t'en dis pas davantage.

« Écrit à la date du mois de Paramara, en l'an diabolique 4703.

« Signé : *Pira-Tchân*,

« Cochinchinois de mon origine. »

Toutes réserves étant faites sur le cas de cet ancien Cochinchinois qui croit être, dans l'empire infernal, un démon de la troisième catégorie, il faut convenir que la communication est très morale et qu'il n'est pas banal de voir un médium, ne connaissant pas le chinois, écrire en cette langue sous la poussée mystérieuse de l'Au-delà. C'est là une belle preuve de l'intervention des *Esprits* dans les phénomènes spirites. Nous en félicitons nos amis.

Bolbec. — On crie au miracle depuis hier, à Bolbec, car deux miracles, deux vrais miracles, viennent de se produire à Bolbec, en présence de nombreuses personnes qui en sont encore ébahies.

Voici les faits tels que nous les raconte un correspondant occasionnel, très digne de foi, qui en a été témoin :

Depuis cinq ans environ, une brave femme, Mme L..., âgée de trente et un ans, était atteinte d'une claudication très accentuée qui, survenue à la suite de couches, l'obligeait à marcher avec une béquille et une canne. Hier matin, cette femme se traînait péniblement dans la rue Jacques-Fauquet, lorsque, en face du magasin de M. Perrepied, coiffeur, elle vit venir à elle un monsieur très bien mis qui, après lui avoir posé quelques questions, l'emmena sur la place Desgenétais et, avançant une chaise prise à la terrasse d'un café, lui ordonna de mettre le pied dessus.

— « Je ne puis pas, dit Mme L... » — « Mais si ! vous le pouvez, répliqua l'inconnu, en lui touchant la jambe ; essayez, je le veux. » Et tout aussitôt la brave femme mit le pied sur la chaise. — « Et maintenant, ajouta le monsieur bien mis, jetez votre béquille et marchez. » La brave femme jeta sa béquille et sa canne et, quoique boitant encore, mais très légèrement, se mit à marcher. On juge de sa joie et de la stupéfaction des personnes présentes qui, pour la plupart, connaissaient Mme L... et étaient certaines qu'il n'y avait de sa part aucune supercherie.

Cette dernière, qui avait demandé le nom de son bienfaiteur et qui en avait reçu une carte donnant le nom et l'adresse de celui-ci, s'empressa d'aller apprendre la bonne nouvelle à son mari, qui ne pouvait en croire ses yeux. Songez donc, elle était allée trois fois à Lourdes sans pouvoir être guérie, et il avait suffi de quelques mots d'un homme qu'elle n'avait jamais vu pour la guérir radicalement ! Naturellement, la nouvelle de cette guérison miraculeuse fut rapidement répandue, et toutes les personnes qui étaient atteintes d'une infirmité quelconque se mirent en quête du mystérieux guérisseur. L'une d'elles, qui était sourde comme un pot, parvint à le retrouver, et, sans se faire prier, notre homme ordonna à la sourde d'entendre, et la sourde entendit jusqu'au tic tac d'une montre placée à quelque distance de son oreille.

Tous les témoins de cette scène, et ils étaient nombreux, car c'était hier marché à Bolbec, émerveillés de ce qu'ils venaient de voir, entourèrent le monsieur bien mis. Mais celui-ci se déroba aux félicitations de la foule en délire. Il fit bien, car quelques instants plus tard ce n'est pas deux guérisons, mais c'est dix, c'est vingt, c'est cent guérisons qu'il aurait eu à faire. Une véritable cour des miracles l'eût entouré.

Quel était ce mystérieux personnage ? Un courtier en liquides, exerçant en ville, et non sans succès, on le voit, l'auto-suggestion. Surtout n'allez pas nier à Bolbec sa puissance médicale, vous vous feriez dire des sottises. L'homme a fait des miracles, et on y croit maintenant aux miracles dans cette bonne ville de Bolbec.

(*Le Journal de Rouen*, du 22 août 1899.)

N. D. L. R. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le « mystérieux personnage » dont il est ici question n'est autre que notre F. E. C. M. Saltzmann, qui, partout où il passe, met ses belles facultés médianimiques au service de l'humanité.

Le devin.

Frédéric le Grand dînait un jour avec ses généraux et des amis, parmi lesquels se

trouvait aussi l'ecclésiastique Schmettau, qui appartenait à la religion catholique. En parlant avec son voisin, le philosophe d'Argens, ami de Frédéric, la conversation se tourna vers le surnaturel, et Schmettau dit qu'il avait fait, depuis peu, à Potsdam, la connaissance d'un pasteur protestant du nom de Prinkheim, qui avait le don de prophétie.

— « Que dit Schmettau? s'écria le roi, qui avait entendu le discours; il connaît un homme qui possède la faculté de lire dans l'avenir?

— « C'est ainsi, Majesté ; c'est un prêtre qui demeure dans votre fidèle ville de Potsdam.

— « Eh bien ! dit Frédéric, qu'on le fasse venir à l'instant! »

Peu de temps après, Prinkheim était introduit.

— « Vous êtes pasteur? lui demanda le roi.

— « Je sers Dieu et l'Eglise, répondit le prêtre.

— « On m'a dit que vous êtes devin et voyez dans l'avenir: est-ce vrai?

— « Mes prédictions se sont quelquefois vérifiées ; je ne puis dire si elles continueront à se réaliser.

— « Regardez la sentinelle qui est près de la porte, dit le roi, et dites-moi quel âge atteindra cet homme. »

Prinkheim jeta un regard scrutateur sur le soldat, puis, retournant au monarque :

— « Majesté, cet homme deviendra très vieux. »

A ces paroles, le roi éclata d'un rire sonore: « Votre don prophétique n'est pas très fort, exclama-t-il. Cet homme est un déserteur et un voleur; il finira sur le gibet. Il devait être justicié demain matin, mais pour vous faire voir toute la fausseté de votre prophétie, l'exécution aura lieu bientôt. »

Il donna les ordres nécessaires, et le soldat fut emmené au loin, tandis que Prinkheim le regardait partir avec un petit sourire incrédule.

— « Vous demeurerez ici jusqu'à ce qu'arrive la nouvelle que le délinquant a subi sa condamnation, ordonna le roi ; après quoi vous pourrez aller vous assurer qu'il est bien mort. »

Selon les ordres du roi, le coupable fut conduit à la place de l'exécution, et le bourreau se mit à l'œuvre pour accomplir sa besogne. Au moment où il allait repousser le pauvre soldat de l'échelle pour qu'il restât pendu, passa sur le lieu du supplice un luxueux équipage, qui s'arrêta en voyant la foule de gens qui s'y était agglomérée, et une dame qui était dans le carrosse s'informa de la cause de tout ce tumulte. C'était la sœur du roi la princesse Amélie duchesse de Brunswick, se rendant en visite chez son frère, qu'elle n'avait pas vu depuis longtemps. Il lui fut répondu qu'on allait pendre un déserteur. — « Que l'exécution soit suspendue jusqu'à un nouvel ordre de mon frère! » ordonna la princesse, et le carrosse continua rapidement sa route. Peu de minutes après, elle entrait à la salle à manger où le roi se trouvait encore avec ses généraux; à une table à part était assis le pasteur Prinkheim.

Frédéric se réjouit sincèrement de la visite inattendue de sa sœur, à laquelle il devait en grande partie que son père ne lui eût pas fait trancher la tête à Kustrin.

— « Voulez-vous m'accorder une grâce, Fritz? s'écria la duchesse, après que les premiers saluts eurent été échangés.

— « Certainement! quelle qu'elle soit, demandez-la, dit le roi, très content de pouvoir de cette manière témoigner son attachement à sa sœur.

— « Eh bien, alors, donnez-moi ce déserteur qui devait être pendu tantôt, dit la princesse.

— « Comment, il est encore en vie? demanda Frédéric, du ton de la plus grande stupeur, regardant à la fois sa sœur et le prêtre... Le soldat est à toi, Amélie, reprit-il ensuite après un instant de secousse ; vous aussi, mon cher Prinkheim, pouvez désormais compter sur ma bienveillance. »

Le jour suivant, il envoya au prophète 1.000 frédérics d'or, et, peu de temps après, il le nommait prédicateur de Corte.

(Traduit du *Vessillo spiritista*.)

GROUPE D'INITIATION SANROCHES,

3, rue du Pas-de-la-Mule, Paris.

La réouverture annuelle des réunions spirites du Groupe d'Initiation aura lieu le premier jeudi de novembre. Tous les adhérents sont instamment priés d'y assister.

Le Directeur du Groupe.

J. SANROCHES.

L'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, autorisée par l'Etat en 1895, rouvrira ses cours le lundi 23 octobre. Ceux qui désirent profiter de cet enseignement doivent se faire inscrire de 1 h. à 4 heures, à la direction de l'Ecole, 23, rue Saint-Merri, Paris.

Le Gérant : A. BOYER. PARIS. — IMP. CH. BLOT, 7, RUE BLEUE.